

LA MAIRE

Madame Martine VASSAL
Présidente de la Métropole Aix-Marseille
Le Pharo
52 boulevard Charles LIVON
13007 Marseille

Nos réf : SC/CP/MGN° *2020/11/03161*

Objet : réaménagement de la piste cyclable boulevard Longchamp (1^{er} arrondissement)

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Les habitants des quartiers Saint-Charles et du Chapitre nous alertent régulièrement sur les conflits d'usage observés sur le boulevard Longchamp, notamment entre piétons et cyclistes. Il est vrai que l'infrastructure du tramway a considérablement apaisé la circulation et valorisé ce boulevard. Les aménagements cyclables sur ce boulevard présentent cependant un certain nombre de défauts qui obligent les cyclistes à éviter ces aménagements. Le principal problème concerne l'emplacement des pistes cyclables sur des trottoirs qui ne sont pas très larges. En conséquence, de nombreux piétons marchent très régulièrement sur ces aménagements cyclables, des clients et clientes de bars stationnent sur cette piste pour boire un verre ou fumer une cigarette (on pense notamment au Longchamp Palace). D'où la réaction des cyclistes qui préfèrent souvent circuler sur la chaussée, entre les rails des tramways.

Pour remédier à ces conflits d'usage, nous proposons à la Métropole de réaliser des études de coût et de faisabilité sur un projet simple de nouveaux aménagements cyclables qui ne nécessitent pas de coûteux travaux et de dépenses importantes. Il s'agirait simplement d'effacer les lignes de peinture de l'actuelle piste cyclable sur les 2 trottoirs pour tracer 2 nouvelles pistes cyclables qui seraient situés, de chaque côté, entre la rangée d'arbres et la chaussée où circulent les tramways. Cette situation laisse ainsi un trottoir plus large aux piétons, et réserve un emplacement suffisant de circulation aux cyclistes sur un espace actuellement peu utilisé (si ce n'est pour du stationnement illégal). Cette solution requiert tout de même quelques aménagements :

- Aux stations de tramway National et Longchamp, il sera nécessaire de laisser les pistes cyclables actuelles (situées entre les immeubles et la rangée d'arbres) et de les joindre avec les nouvelles pistes cyclables. Ainsi, la nouvelle piste cyclable contournerait et passerait derrière les stations de tramway.
- Les nouveaux aménagements cyclables situés entre la chaussée et les rangées d'arbres doivent être réalisés avec la plus grande attention pour permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité : réalisation d'une couche de bitume ou d'asphalte pour une circulation sans heurts et sans dangers, peinture au sol d'une couleur spécifique pour une identification immédiate par les autres usagers, et éventuellement installation de séparateurs pour éviter tout stationnement très gênant par des véhicules motorisés (qui prennent leur aise sur ces espaces la nuit tombée).

- Libérer cet espace pour des aménagements cyclables obligent à déplacer un peu de mobilier urbain : quelques panneaux de signalisation, fontaines (à l'angle de la rue Isoard), et déplacement de terrasse pour le restaurant Il Capriolo.
- Envisager d'installer des emplacements de stationnement pour les 2-roues motorisées aux carrefours du boulevard Longchamp, et pour les vélos à certains endroits du boulevard pour accompagner les usages actuels qui demeurent compliqués (on observe très régulièrement des vélos accrochés et stationnés aux arbres, aux barrières de sécurité des tramways...).
- Envisager d'installer du mobilier urbain végétalisé : banc, fontaines, bacs à fleurs, espaces végétalisés aux pieds des arbres pour développer une micro-biodiversité, jardins. L'objectif est de poursuivre la végétalisation de ce boulevard, de créer de vrais îlots de fraîcheur tout au long de ce boulevard, d'offrir une belle qualité de vie aux habitants et habitantes, et de faire de ce boulevard une expérimentation et une vitrine d'une rue végétale, sans circulation de véhicules motorisées, consacrée aux mobilités actives et aux transports en commun. Et ainsi préfigurer ce que peut être la ville du futur.

Comme vous le constatez, ces propositions d'aménagements cyclables ne nécessitent pas de lourdes interventions, et pourraient être réalisés avec un budget raisonnable et en un temps rapide. C'est pourquoi nous vous invitons à considérer le plus sérieusement possible ces propositions et à engager des études et des concertations avec les habitantes et habitants de notre secteur.

Soyez assurée de notre pleine volonté de travailler en étroite collaboration avec la Métropole Aix Marseille Provence, dans l'intérêt des Marseillaises et Marseillais résidant nos quartiers du premier secteur, mais également de tous les habitantes et habitants de la ville et de la Métropole qui circulent et traversent quotidiennement notre territoire.

Vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération la meilleure.



Sophie CAMARD
Maire du Premier Secteur
Conseillère Métropolitaine



Etienne TABBAGH
Adjoint du Premier Secteur
Délégué aux Mobilités, à la Voirie,
aux Emplacements et à l'accessibilité handicap.
Conseiller Métropolitain

- Copie à **Monsieur Roland GIBERTI**, Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence.